



www.stephabdallahiltis.fr



DU LIBRE ARBITRE DES ANGES

بسم الله الرحمن الرحيم

Sur les anges, l'avis majoritaire et quasi consensuel, en termes d'obéissance et de libre arbitre, est qu'ils sont totalement soumis et dénués de libre arbitre : autrement dit, ce sont des robots — et c'est la règle ; mais comme c'est ALLAH ﷻ Qui établit les règles, et Qui fait bien ce qu'Il veut, Il crée aussi les exceptions à Ses Règles : c'est ainsi que certains anges, dont Iblis est le plus connu et l'archétype (et certainement l'initiateur), se rebellent et transgressent, sur la base d'un libre arbitre manifeste — car cela fait partie de Son Plan : Il a besoin, dans Son Histoire, que des anges aient le choix et se rebellent — dont acte.

Donc, l'ange Iblis qui désobéit (parce que L'Auteur du roman de la création avait besoin, à un moment précis de Son Récit, qu'un ange se rebellât), se voit dégradé en *Jinni*, dont la descendance sera l'ensemble des *Jinn* formant les *Anfus* (les âmes) des gens de l'enfer : autrement dit, quasiment tous ces *Jinn* seront associés à des corps humains, et ces mariages produiront les âmes des mécréants, des rebelles, des désobéissants, des oublieux, des hypocrites, des insoucians... — bref, des gens de l'enfer.

C'est ainsi que les *Jinn* iblisiens dérivent des anges mineurs créés du troisième état de la lumière muhammadienne (l'état de crainte) : il y a eu transition, ALLAH ﷻ est passé, avec Iblis, de l'idée de l'ange obéissant à celle du *Jinni* rebelle — mais l'ange reste l'idée de base, ange auquel il suffisait à ALLAH ﷻ de retirer des attributs tout en le faisant passer d'un plan (le *Jabarut*) à un autre (le *Malakut*), et à un autre encore (le *Nasut* une fois associé à un corps).

Mais ceci établi, une fois la race des *Jinn* créée sur la base d'Iblis¹, on se retrouvait avec deux catégories bien distinctes : les anges obéissants et dénués de libre arbitre d'un côté, et les *Jinn* insoumis et rebelles de l'autre — et tout ce petit monde était bien cloisonné, chacun chez soi et les vaches étaient bien gardées².

- 1 Du moins des *Jinn* dotés d'un *Shayt*, héritiers à ce titre de leur ascendant Iblis — car avant cette lignée iblisienne, les *Jinn* existaient déjà et animaient hominidés et autres animaux, et au lieu du *Shayt* ils avaient l'instinct ; ils étaient déjà dérivés des anges mineurs, mais sans que cela résulte d'une dégradation au sens péjoratif, d'une sanction : il s'agissait plutôt d'une simple déclinaison, directement créée à cette fin d'animer les êtres primitifs, ou afin d'évoluer dans le seul *Malakut* comme être éthérés ; et la lignée iblisienne est vraiment inédite, car cette race des *Jinn* « *enshaytés* » correspond au corps adamique doté de *Ruh*, dans la mesure où il fallait qu'un agent de rébellion — le *Shayt* en l'occurrence — fût pendant à *Ruh* dans cette composante maritale qu'est *Nafs* (qui réunit, on le rappelle, le corps doté de *Ruh*, et le *Jinni Qarîn* porteur du *Shayt* iblisien — le *Shayt* du pieux n'étant pas, quant à lui, de nature iblisienne, mais directement intégré par ALLAH ﷻ, comme un petit point noir insignifiant, à son esprit lumineux).
- 2 Abstraction faite des *Jinn* initiaux, qui animaient et continuent d'animer les êtres primitifs comme les animaux (ou qui évoluent dans le *Malakut* comme êtres éthérés), mais plus les hominidés qui sont passés au stade ultime de l'Homo sapiens (car l'évolution selon Darwin correspond à la longue période de maturation de la statue d'argile Adam, qui correspond elle-même à la période symbolique où elle est restée « immobile » pendant les « quarante années » qui ont précédé l'introduction de *Ruh* en elle) ; et c'est bien depuis qu'ils n'animent plus les hominidés disparus, et qu'une nouvelle espèce de *Jinn* (en l'occurrence les *Jinn* iblisiens) anime l'homme nouveau, qu'on peut poser cette distinction fondamentale entre anges soumis et *Jinn*



www.stephabdallahiltis.fr





www.stephabdallahiltis.fr



Mais l'ange qui désobéit à un moment donné relève bien du paradoxe troublant — et on en trouve d'autres dans la création : c'est ainsi que les pieux qui finissent par s'éteindre en ALLAH ﷻ conservent leur libre arbitre — car, tout comme il doit leur rester un minimum de conscience personnelle, en tant qu' « autres », pour témoigner de Sa Présence, ils doivent pouvoir être tenus pour responsables de leur état final, lequel doit résulter d'une intention claire et sincère, à la base, de Le retrouver et de s'annuler en LUI ; et tout le paradoxe est bien dans cette annulation qui, de fait, n'en est pas vraiment une (du moins pas une totale), vu que demeurent, lorsqu'elle survient, libre arbitre et conscience personnelle.

Autant de paradoxes qui ne se peuvent entendre que par une compréhension parfaite de l'arbitraire de La Volonté Divine, qui sous-tend lui-même une logique transcendante qui en est le principe suprême (comprendre : la logique de Sa Volonté précède et détermine l'arbitraire de Sa Volonté), et qui ne se peut embrasser que par dévoilement de Sa Part.

Le 5 *Rabī' ath-Thānī* 1448 / 16 septembre 2026

Tous droits réservés © Stéphane Abdallah ILTIS : toute reproduction interdite, même partielle, sans autorisation écrite de l'auteur.

rebelles.



www.stephabdallahiltis.fr

